

18^e session de la Conférence des Parties (CoP18)
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de
flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
23 mai au 3 juin 2019, Colombo, Sri Lanka

Procédure de délivrance des visas pour le Sri Lanka

*Le Sri Lanka a communiqué les renseignements suivant pour faciliter la
procédure de délivrance des visas pour la CoP18.*

1. Le visa pour les participants accrédités (c'est à dire en possession de la *Priority Pass*) sera délivré par le Département de l'immigration et de l'émigration du Sri Lanka.
2. Le Sri Lanka a accepté de dispenser les participants accrédités des frais de visas.
3. Les participants accrédités sont encouragés à faire leur demande de visa dès leur accréditation auprès du Secrétariat de la CITES à Genève pour éviter tous retards dans l'obtention de leur visa gratuit.
4. Le passeport du demandeur doit être valide pendant au moins six mois encore à compter du jour d'arrivée au Sri Lanka.
5. Les pays suivants ont été déclarés par le Ministère de la Santé du Sri Lanka comme pays d'endémisme de la fièvre jaune. En conséquence, les délégués de ces pays devront être en possession d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune qu'ils devront présenter à l'agent de l'immigration au port d'entrée :

Région Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Colombie, Equateur, Guyane française, Guyana, Panama, Pérou, Suriname et Venezuela (République bolivarienne du).

Région Afrique

Angola, Burundi, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gambie, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Ghana, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République unie de Tanzanie Sierra Leone, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Somalie, Soudan, Rwanda, Tchad, Togo, et Ouganda.

6. Les participants accrédités sont priés de soumettre les documents suivants par courrier électronique à acvisa@immigration.gov.lk pour demander leur visa :
 - Un formulaire de demande de visa dûment rempli
 - Une copie du passeport
 - Une copie de la lettre d'invitation du Secrétaire général de la CITES
 - Une copie de la *Priority Pass* délivrée par le Secrétariat de la CITES

Outre les documents susmentionnés, les représentants des medias accrédités doivent également fournir une photo numérique au format passeport et la liste des appareils de médias qu'ils transporteront au Sri Lanka à acvisa@immigration.gov.lk, avec copie à publicity@mfa.gov.lk.

Les représentants des medias accrédités doivent également produire à l'arrivée à l'Aéroport international de Bandaranaike à Colombo, Sri Lanka, un Carnet ATA pour les appareils médias qu'ils transportent.

7. Les participants accrédités rencontrant un problème lors de leur demande de visa sont priés de prendre contact avec le Département de l'immigration et de l'émigration du Sri Lanka à l'adresse électronique suivante : acvisa@immigration.gov.lk, avec copie à cites2019@mbs.gov.lk. Personne contact : Ms. Harshani Amarathunge, Assistant Controller (Visa), Contact No : 0094 77 29 24 417.

Les personnes non accréditées ou les accompagnants doivent demander un visa de tourisme sur la plateforme en ligne : <http://www.eta.gov.lk/slvisa/>